Compte rendu presse Réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2015

Visé par M. le Maire le : 25/11/2015

Le 23/11/2015 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAIZON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER.

Objet : décision modificative budgétaire n°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire suivante : dépenses imprévues : - 1 000.00 € ; subvention de fonctionnement : 1 000.00 €

Objet : travaux d'aménagement paysager du bourg : approbation du projet, plan de financement

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement paysager du bourg de SAINT CHRISTOPHE ainsi que le plan de financement.

Objet : taxe d'aménagement : exonération facultative des abris de jardin

Le Conseil Municipal décide, en application de l'article L.331-9 modifié du code de l'urbanisme, d'exonérer de la taxe d'aménagement, à hauteur de 75% de leur surface, les abris de jardin ou bien encore les buchers soumis à déclaration préalable. Cette décision est applicable à partir du 1 er janvier 2016.

Objet : biens de section de FREYCENET : résultat de la consultation

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation des électeurs de la section de FREYCENET (accord à l'unanimité), le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre la procédure de cession au profit de messieurs LIAUTAUD et VALETTE de la parcelle cadastrée section E n°441, portée au compte de la section de FREYCENET. Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer tout document lié à cette affaire.

Au préalable, Monsieur le Maire lancera la procédure de déclassement du chemin rural sis entre les parcelles E n°441 et E n°446.

Objet : indemnités de conseils et de confection du budget

Le Conseil Municipal décide d'accorder, à compter du 1^{er} janvier 2015, le bénéfice de l'indemnité de confection des budgets et l'indemnité de conseils à Madame la comptable du Trésor, et de fixer la quotité à 100%.

Objet : Certificat d'Economie d'Energie : renouvellement de la convention

Le Conseil Municipal (ou son représentant) est autorisé à signer avec le Département la nouvelle convention (2015-2017) de mutualisation des opérations ouvrant droit à l'obtention de Certificats d'Economie d'Energie.

Objet : Assistance progiciels : renouvellement de la convention avec le CDG (2016-2020) :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir à la signature de la convention « assistance progiciels » avec le Centre de Gestion de HAUTE-LOIRE pour la période 2016-2020 (maintenance et assistance des logiciels professionnels).

Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : avis du conseil

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale en l'état actuel.

Objet : droit de préemption

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption communal sur le bien cadastré section A n°1201.